

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 1^{er} février 2010 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents :

M.	André Chouinard, maire
M ^{mes}	Juliette Côté, conseillère
	Suzanne Ouellet, conseillère
	Chantal Pelletier, conseillère
MM.	Raymond Malenfant, conseiller
	Gilbert Morneau, conseiller
	Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION 2010-02-019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-02-020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-02-021

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que les comptes totalisant 112 460,48 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 02-2010 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance est classé sous la cote 102-102.

RÉSOLUTION N^o 2010-02-022

PRÉSENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2010 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'entériner le budget 2010 de l'Office municipal d'habitation de Squatec présenté par madame Ryna Gagnon, directrice de l'organisme. Les dépenses budgétées s'élèvent à 399 979 \$, les revenus à 125 028 \$, ce qui signifie un déficit de 274 951 \$ et une facture de 27 495 \$ pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-02-023

ENTÉRINEMENT DU CONTRAT DE 36 MOIS AVEC PITNEY BOWES – TIMBREUSE, BALANCE ET SCILLEUSE

Considérant l'offre de Pitney Bowes, laquelle consiste en la location d'une timbreuse, d'une balance et d'une scilleuse pour un loyer trimestriel de 44,85 \$.

Considérant le prix avantageux de cette machine et les facilités qu'elle offre.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'entériner la signature du contrat de 36 mois liant la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et Pitney Bowes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-02-024

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER UNE SUBVENTION SALARIALE AUPRÈS DE SERVICE CANADA

Considérant les besoins en main-d'œuvre durant l'été à La Seigneurie/Hébergement*camping.

Considérant la pertinence d'embaucher un étudiant pour travailler au service à la clientèle en raison de l'affluence durant la période estivale.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention salariale auprès de Service Canada – Emplois d'été 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-02-025

PREMIER AVIS AUX PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de transmettre un premier avis aux personnes endettées envers la municipalité pour les sommes dues au 31 décembre 2009 afin de recouvrer les montants dus pour les années 2009 et antérieures, le cas échéant. Il est de plus résolu d'informer les débiteurs qu'une nouvelle liste sera déposée au conseil municipal à la séance du 1^{er} mars 2010 si le paiement n'a pas été fait à cette date.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

VENTE DU CAMION À ORDURES

Il est entendu qu'un avis sera envoyé à chaque adresse pour informer la population de la vente du camion à ordures. Les modalités pour faire une offre y seront précisées. Les offres seront reçues jusqu'au 22 février 2010, date à laquelle les élus en prendront connaissance. Une décision sera rendue à la séance ordinaire de mars.

RÉSOLUTION N° 2010-02-026

OFFRE DU JOURNAL INFO-DIMANCHE – HOMMAGE À UN BÉNÉVOLE

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'accepter l'offre du journal Info-Dimanche, laquelle consiste à acheter une publicité en guise de contribution pour un hommage à un ou une bénévole à publier dans l'édition du 31 mars prochain. Les élus s'entendent pour acheter une publicité de format carte d'affaire au montant de 75 \$. La personne choisie par les élus sera communiquée au responsable du journal dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-02-027

SALON DE L'EMPLOI À SQUATEC

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'acheter une publicité de 400 \$ dans le cadre du Salon de l'emploi qui se tiendra au gymnase de l'école Vallée-des-Lacs le vendredi 30 avril 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT DES COMITÉS

CONGRÈS MONDIAL ACADIEN

Il a été question de former un comité pour chaque municipalité. Le comité provisoire espère avoir les bénévoles requis pour combler les postes identifiés dans l'organigramme déposé le 26 janvier dernier au cours de la soirée d'information. Ces bénévoles seront convoqués à une prochaine rencontre le 25 février 2010.

RIDT

- Remplacement de l'adjointe administrative.
- Deux personnes des éco-centres ont obtenu leur permanence.
- Pour répondre à une demande du MDDEP, la firme BPR a été mandatée pour évaluer les volumes de déchets qui sont enfouis au site de Dégelis au cours de l'année 2009.
- La société VIA qui reçoit les matières recyclables du Témiscouata a connu des difficultés financières importantes l'année dernière. Elle demande le support de ses partenaires.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

- Les projets antérieurs et ceux de 2010 ont été analysés.
- La possibilité d'adhérer à Fleurons du Québec a été abordée.

AUTRES SUJETS

RÉSOLUTION N° 2010-02-028

DEMANDE DE COMMANDITE – OLYMPIQUES ADAPTÉS

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de soutenir la tenue d'olympiques adaptés organisés par des représentants des écoles secondaires de Cabano et de Dégelis. Une personne de Squatec participera à ces olympiques. Les élus s'entendent pour acheter une publicité de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-02-029

AUTORISATION POUR DÉPÔT DE CHÈQUES, PAIEMENT DE CONSTATS D'INFRACTION, COMPTE EN FIDÉICOMMIS DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Considérant que conformément à l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de Rivière-du-Loup sur le territoire de diverses municipalités, celle-ci perçoit les amendes et les frais de cour concernant les infractions commises sur le territoire des municipalités parties à l'entente et soumises à l'attention de la cour;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la cour municipale commune de Rivière-du-Loup d'assurer la gestion des constats d'infraction dont ceux émis par la Sûreté du Québec;

Considérant qu'il survient que le défendeur acquitte l'amende et les frais prévus au constat d'infraction au moyen d'un chèque libellé à l'ordre de la municipalité de **Saint-Michel-du-Squatec**;

Considérant que la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup exige que ces sommes soient encaissées par la Ville de Rivière-de-Rivière-du-Loup dans un compte en fidéicommiss au nom de la cour municipale commune de Rivière-du-Loup;

Considérant que conformément aux articles 5 et 14 de l'entente, les amendes perçues par la cour municipale commune de Rivière-du-Loup sont déposées dans un compte en fidéicommiss et le greffier de la cour en fait remise trimestriellement aux municipalités parties à l'entente;

Considérant qu'afin de déposer les chèques émis à l'attention de la municipalité de **Saint-Michel-du-Squatec** et transmis à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup, il y a lieu d'accorder une procuration autorisant le greffier de la cour à déposer les chèques ainsi transmis dans le compte en fidéicommiss de la cour municipale de Rivière-du-Loup.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu que le conseil de la municipalité de **Saint-Michel-du-Squatec** autorise le greffier de la cour municipale commune de Rivière-du-Loup à déposer dans le compte en fidéicommiss de la cour municipale commune de Rivière-du-Loup, tout chèque émis par un défendeur à l'attention de la municipalité de **Saint-Michel-du-Squatec** en paiement des constats d'infraction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière